

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL



- 1- Centre de Loisirs élémentaire (Jean-Jaurès)
- 2- Centre de loisirs maternel (Christine POLAT)
- 3- Accueil Ado (Le Local)

2026 / 2029

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE LA VILLE DE NOISEAU

- Plan « mercredi » -

Collectivité territoriale : NOISEAU

Nom référent : Amélie EVEILLAU

Fonction : Directrice Générale des Services

Ou

Nom référent : Jérémie TISSANDIER

Fonction : Directeur Enfance-Jeunesse-Education

Adresse : 2 rue Pierre Vienot / 94880 NOISEAU

Téléphone : 01.56.74.15.70

Adresse électronique : accueil@noiseau.fr

Durée du PEDT : La volonté municipale est d'inscrire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur 3 ans : de septembre 2026 à septembre 2029.

Cartographie :



SOMMAIRE

Introduction – Périmètre et public du PEDT

1 Présentation générale du PEDT

- 1.1 Besoins répertoriés sur la commune
- 1.2 Objectifs de la structure « Le Local »
- 1.3 Modalités d'accueil « Le Local »
- 1.4 Contraintes du territoire et modalités de prise en compte

2 Objectifs éducatifs du PEDT

- 2.1 Objectifs partagés par les partenaires
- 2.2 Développement et organisation de la pause méridienne
- 2.3 Articulation avec les dispositifs existants

3 Activités & modalités proposées dans le cadre du PEDT

- 3.1 Thématiques d'activités
- 3.2 Organisation des cycles d'activités
- 3.3 Accessibilité et inclusion

4 Partenaires du projet

5 Structure de pilotage du projet

- 5.1 Composition du comité de pilotage
- 5.2 Modalités de suivi par site
- 5.3 Indicateurs de suivi et d'évaluation des objectifs du PEDT 2026-2029

6 La pause méridienne

- 6.1 Organisation
- 6.2 Modalités d'inscription
- 6.3 Communication aux familles

7 Les vacances scolaires : objectifs et moyens

- 7.1 Développement de l'autonomie
- 7.2 Favoriser le vivre-ensemble
- 7.3 Développement durable
- 7.4 Inclusion des enfants en situation de handicap
- 7. Accompagnement pédagogique des équipes d'animation

8 Le mercredi sous le signe du « Plan Mercredi »

- 8.1 Complémentarité et cohérence éducative
- 8.2 Accueil de tous les publics
- 8.3 Mise en valeur du territoire
- 8.4 Développement d'activités éducatives de qualité
- 8.5 Journée type du mercredi
- 8.6 Activités périscolaires et extrascolaires existantes

9 Evolution de l'accueil du public Adolescent

- 9.1 Diversification des formes d'accueil
- 9.2 Réflexion sur les lieux d'accueil
- 9.3 Développement de projets éducatifs spécifiques
- 9.4 Construction d'une offre co-construite avec les jeunes
- 9.5. Une démarche évolutive et adaptable

Introduction - Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné : l'ensemble de la commune

Public concerné : enfants de 3 ans dans l'année à 15 ans

Les effectifs accueillis sur les différents temps éducatifs sont restés globalement stables depuis le précédent PEDT. Cette stabilité, constatée à partir des données précises du logiciel Agora Plus (Portail Famille), s'inscrit dans un contexte de faible évolution de la population noisesenne sur la période.

Niveau maternelle : moins de trois ans : 0 enfant

Entre trois et cinq ans : 133 enfants

Niveau élémentaire : 280 enfants

Adolescents : 11 à 15 ans : 100 enfants

Établissements scolaires concernés :

- Écoles maternelles publiques : 1
- Écoles élémentaires publiques : 1
- Pas de collège sur la commune (Sucy en Brie)

Liste des établissements :

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Le Local
Zone Banale	École Albert Camus	École Jean Jaurès	Salle polyvalente
Zone ZEP			

Horaires des Écoles ;

	École maternelle Albert Camus	École élémentaire Jean Jaurès
	<i>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</i>	<i>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</i>
Accueil Matin	7h15-8h10 <i>55mn</i>	7h15-8h20 <i>1h05</i>
Accueil enseignants	08h10-08h20 <i>10mn</i>	08h20-08h30 <i>10mn</i>
Temps Scolaire	08h20-11h20 <i>3h00</i>	08h30-11h30 <i>3h00</i>
Pause Méridienne	11h20-13h10 <i>1h50</i>	11h30-13h20 <i>1h50</i>
Accueil enseignants	13h10-13h20 <i>10mn</i>	13h20-13h30 <i>10mn</i>
Temps Scolaire	13h20-16h20 <i>3h00</i>	13h30-16h30 <i>3h00</i>
Sortie	16h20	16h30
Étude		16h30-18h00 <i>1h30</i>
Accueil Soir	16h20-19h00 <i>2h40</i>	18h00-19h00 <i>1h00</i>

Les périodes concernées par le PEDT sont : le temps de la pause méridienne, les matin/soirs les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le mercredi toute la journée et les vacances scolaires

1. Présentation générale du PEDT

1.1 Besoins répertoriés sur la commune

Les offres de loisirs et d'activités sportives et culturelles qu'elles soient municipales ou associatives sont satisfaisantes avec une bonne répartition sur le territoire de la commune. Cependant, il est nécessaire d'améliorer l'existant au niveau :

- Des accueils préscolaires pour permettre une meilleure articulation des contraintes familiales et du début des apprentissages scolaires.
- De la pause méridienne, qui concerne la majeure partie des enfants âgés de 3 à 11 ans (plus de 80% des élèves inscrits à la restauration scolaire).
- Des activités périscolaires, afin d'assurer davantage de diversité, d'innovation et de cohérence avec le projet d'école.
- De l'accueil des adolescents âgés de 11 à 15 ans (collégiens), afin de maintenir et renforcer le lien avec cette tranche d'âge.

En effet, si l'offre existante répond globalement aux besoins des enfants, les adolescents présentent des attentes spécifiques en matière :

- de socialisation et de maintien du lien avec les structures municipales,
- d'accompagnement à l'autonomie et à la citoyenneté,
- d'accès à des activités adaptées à leurs centres d'intérêt,
- de soutien à la scolarité, notamment par de l'aide aux devoirs.

Dans ce contexte, la commune a ouvert récemment un accueil adolescents dénommé « Le Local », destiné aux jeunes âgés de 11 à 15 ans. Cet accueil constitue un espace identifié, structurant et sécurisant, permettant de proposer des temps éducatifs adaptés aux besoins des collégiens.

1.2 Objectifs de la structure « Le Local »

- Maintenir et renforcer le lien éducatif et social avec les adolescents du territoire.
- Favoriser l'expression, la participation et l'implication des jeunes dans les projets proposés.
- Encourager le vivre-ensemble, la mixité sociale et l'inclusion.
- Proposer des activités sportives, culturelles et de loisirs choisies avec les adolescents.
- Accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire par des temps d'aide aux devoirs.

1.3 Modalités d'accueil « Le Local »

Public accueilli : Adolescents âgés de 11 à 15 ans (collégiens).

Horaires d'ouverture :

- Hors vacances scolaires :
 - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 17h – 19h
 - Mercredi : 13h30 – 18h30
- Pendant les vacances scolaires :
 - Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 14h – 18h30

Activités proposées :

- Activités sportives diversifiées
- Sorties culturelles et de loisirs
- Temps d'aide aux devoirs et soutien scolaire
- Ateliers créatifs, culturels et numériques
- Projets collectifs et temps d'échanges favorisant la citoyenneté

Lieux de mise en œuvre :

- Local (Salle Polyvalente) pour la majorité des activités
- Gymnase Léo Lagrange, City Stade, Centre Culturel Communal, Stade Jean Debouzy et parc attenants selon les besoins

1.4 Contraintes du territoire et modalités de prise en compte

Une précision importante concernant l'organisation scolaire à Noisseau : la commune fonctionne sur une semaine scolaire de quatre jours, avec des écoles ouvertes les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Cette organisation constitue un élément structurant qui devra être pris en compte dans la conception et l'adaptation du projet. Il sera en effet nécessaire d'adapter le projet à chaque établissement scolaire en fonction des locaux disponibles. La commune de Noisseau ne compte qu'un seul groupe scolaire regroupant une école maternelle (1 rue Albert Camus) et une école élémentaire (2 rue Léon Blum). La proximité immédiate de ces équipements constitue un atout, laissant aux parents un temps suffisant pour accompagner leurs enfants dans les deux écoles et facilitant ainsi l'organisation globale du dispositif.

Le plan « mercredi » nécessite une continuité et une complémentarité éducative entre les temps périscolaires du mercredi et les temps familiaux et scolaires. Cette démarche est facilitée par l'implantation géographique des structures au sein des écoles.

Axes d'amélioration intégrés :

- Adapter les activités aux locaux disponibles et aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge.
- Assurer la cohérence entre les temps scolaires et périscolaires.
- Développer des activités innovantes et inclusives, accessibles à tous.

2. Objectifs éducatifs du PEDT

2.1 Objectifs partagés par les partenaires

- Proposer un temps éducatif favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant.
- Faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap.
- Proposer un temps libre dans un environnement agréable et sécurisé.
- Permettre aux enfants de développer leur confiance en soi et leur autonomie.
- Prendre en compte les besoins et le rythme de l'enfant.
- Permettre l'égalité d'accès aux activités à tous les enfants, quelle que soit l'origine ou les ressources des familles.
- Développer l'accès à des activités de qualité pour le plus grand nombre.

Axes d'amélioration intégrés :

- Renforcer la mixité sociale et l'inclusion dans tous les temps d'activités.
- Améliorer la formation des encadrants pour répondre aux besoins spécifiques.
- Assurer la cohérence et la complémentarité éducative avec le projet d'école.

2.2 Développement et organisation de la pause méridienne

- Favoriser une bonne alimentation et un équilibre nutritionnel pour contribuer à la santé des enfants.
- Améliorer les conditions du temps de repas, avec un réel moment de récupération et de détente favorisant une bonne reprise de la classe l'après-midi.
- Maintenir et préserver la sieste pour les enfants les plus jeunes.

Axes d'amélioration intégrés :

- Développer des activités calmes et éducatives après le repas, adaptées à chaque âge.
- Garantir l'inclusion des enfants en situation de handicap dans toutes les activités périscolaires.

Effets recherchés :

En améliorant l'accueil sur le temps de la pause méridienne, la commune entend participer davantage à l'épanouissement des enfants et créer les conditions pour un bon apprentissage lors des temps scolaires. Le repas sera pris dans de meilleures conditions et des activités seront proposées et encadrées par un personnel formé et compétent. Ainsi, l'articulation entre les différents temps de la journée de l'enfant sera améliorée.

Axes d'amélioration intégrés :

- Développer la cohérence éducative entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Améliorer la diversité et la qualité des activités proposées.

2.3 Articulation avec les dispositifs existants

Le PEDT s'articulera également avec la Convention Territoriale Globale (CTG), cadre partenarial structurant avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui soutient le développement d'une offre éducative et de loisirs accessible et de qualité pour tous les enfants. Au-delà du soutien au fonctionnement des actions éducatives, la CAF constitue un partenaire essentiel pour accompagner les projets d'investissement et d'amélioration des conditions d'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires, grâce à plusieurs dispositifs mobilisables en faveur des territoires.

À ce titre, les financements relevant du Bonus Territoire CTG, du fonds Publics et Territoires, des soutiens liés au Plan Mercredi, ainsi que les aides à l'investissement destinées à la rénovation, à l'équipement ou à l'adaptation des accueils de loisirs et espaces périscolaires, constituent des leviers importants pour renforcer la qualité éducative, développer l'inclusion, moderniser les équipements et améliorer l'accueil des enfants.

Cette dynamique partenariale contribue ainsi à conforter la cohérence entre PEDT, projet d'école et politiques éducatives territoriales, au service du bien-être, des apprentissages et de l'épanouissement des enfants.

Axes d'amélioration intégrés :

- Favoriser la co-construction entre écoles, accueils de loisirs et associations.
- Garantir une continuité pédagogique et éducative entre les différents temps.

3. Activités & modalités proposées dans le cadre du PEDT

Les nouvelles activités périscolaires mises en place en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

Les activités devront :

- Favoriser le développement personnel de l'enfant, intellectuel et physique, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.
- Être cohérentes et complémentaires entre elles mais aussi avec le projet d'école conformément au plan « mercredi ».
- Être organisées de façon à être accessibles à tous.

3.1 Thématiques d'activités

- Programmation sur le thème des chiffres avec des activités éducatives : jeux, bricolages, coloriages, histoires, comptines, chansons, fiches d'activités imprimables.

- Programmation sur le thème de la lecture.
- Programmation sur le thème du développement durable.
- Programmation sur le thème de la nature et l'environnement (cultures, plantation, entretien des parcelles, etc.).

3.2 Organisation des cycles d'activités

la municipalité souhaite en concertation avec les acteurs locaux, proposer des ateliers regroupés par cycles permettant aux enfants de s'initier et de découvrir des activités regroupées en thématiques tout au long de l'année.

Les activités proposées aux enfants seront issues des concertations avec les services municipaux, les directeurs des ALSH, mais également les parents d'élèves et les équipes enseignantes par l'intermédiaire des conseils d'écoles.

Les activités seront proposées en lien avec les locaux disponibles dans chaque groupe scolaire. Les équipements sportifs à proximité : Gymnase Léo Lagrange, Salle polyvalente, salle Sadi Carnot et le city stade seront éventuellement mis à disposition.

3.3 Accessibilité et inclusion

L'accessibilité et l'inclusion constituent des principes fondamentaux du Projet Éducatif Territorial. À ce titre, la commune veille à garantir un accès équitable à l'ensemble des activités proposées, quels que soient l'âge, les capacités, l'origine sociale ou culturelle, ou encore les éventuelles situations de handicap des enfants. Une attention particulière est portée à l'adaptation des activités, des supports pédagogiques et des modalités d'accueil afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun.

Les équipes éducatives sont sensibilisées aux enjeux de l'inclusion et peuvent s'appuyer sur des partenaires spécialisés pour accompagner au mieux les enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers. Par ailleurs, une vigilance est portée à l'accessibilité financière des activités, afin de ne pas constituer un frein à la participation, notamment grâce à une politique tarifaire adaptée.

Enfin, le PEDT favorise des actions visant à promouvoir le vivre-ensemble, la tolérance et le respect des différences, en intégrant des projets éducatifs qui sensibilisent les enfants à la diversité et à la solidarité. L'objectif est de permettre à chaque enfant de trouver sa place, de s'épanouir et de participer pleinement à la vie collective.

L'instauration d'une tarification fondée sur le quotient familial s'inscrit dans une démarche de justice sociale et d'accessibilité des politiques éducatives territoriales. En modulant la participation des familles selon leurs ressources, ce dispositif vise à garantir un accès équitable aux accueils de loisirs, à soutenir les familles dans l'exercice de leur parentalité et à favoriser la mixité sociale. Il constitue un levier pour renforcer l'inclusion, lever les freins financiers à la participation des enfants et consolider l'ambition éducative portée par le PEDT au service de l'égalité des chances.

De même, la mise en place de tarifs différenciés selon les temps d'accueil et les besoins exprimés par les familles permet de proposer une offre plus souple, adaptée aux usages réels et aux contraintes de chacun. Ce dispositif favorise l'accessibilité financière, répond à la diversité des besoins des parents et garantit une tarification plus juste en fonction du service réellement utilisé.

Grilles tarifaires – Année 2025-2026

ACCUEIL DE LOISIRS - ECOLE MATERNELLE les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors jours fériés et vacances scolaires) Le matin de 07h15 à 08h20 et/ou le soir après la classe de 16h20 à 19h00 goûter inclus				
Quotient familial annuel	Tranches	Tarifs Matin	Tarifs Soir	Tarifs Matin + Soir
jusqu'à 5 500 euros	1	1,29 €	1,75 €	2,49 €
de 5 501 à 6 750 euros	2	1,47 €	2,03 €	2,88 €
de 6 751 à 8 000 euros	3	1,65 €	2,20 €	3,16 €
de 8 001 à 9 250 euros	4	1,82 €	2,45 €	3,50 €
de 9 251 à 10 500 euros	5	1,99 €	2,66 €	3,84 €
de 10 501 à 11 750 euros	6	2,17 €	2,96 €	4,22 €
de 11 751 à 13 000 euros	7	2,34	3,20 €	4,54 €
au-delà de 13 000 euros	8	2,58 €	3,49	4,98 €

ACCUEIL DE LOISIRS - ECOLE ELEMENTAIRE les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors jours fériés et vacances scolaires) Le matin de 07h15 à 08h20 et/ou le soir après l'étude de 18h00 à 19h00				
Quotient familial annuel	Tranches	Matin	Tarifs Soir	Tarifs Matin + Soir
jusqu'à 5 500 euros	1	1,29 €	1,75 €	2,12 €
de 5 501 à 6 750 euros	2	1,47 €	2,03 €	2,42 €
de 6 751 à 8 000 euros	3	1,65 €	2,20 €	2,69 €
de 8 001 à 9 250 euros	4	1,82 €	2,45 €	2,98 €
de 9 251 à 10 500 euros	5	1,99 €	2,66 €	3,27 €
de 10 501 à 11 750 euros	6	2,17 €	2,96 €	3,57 €
de 11 751 à 13 000 euros	7	2,34 €	3,20 €	3,86 €
au-delà de 13 000 euros	8	2,58 €	3,49 €	4,25 €

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES - ECOLES MATERNELLE et ELEMENTAIRE DEMI-JOURNEE de 07h15 à 13h30 avec repas obligatoire ou de 13h30 à 19h00 sans repas JOURNEE COMPLETE de 07h15 à 19h00 avec repas obligatoire				
Quotient familial annuel	Tranches	Tarifs Matinée avec repas	Tarifs Après-midi sans repas	Tarifs Journée complète avec repas
jusqu'à 5 500 euros	1	7,34 €	2,48 €	8,91 €
de 5 501 à 6 750 euros	2	8,31 €	3,41 €	10,50 €
de 6 751 à 8 000 euros	3	9,29 €	4,36 €	12,08 €
de 8 001 à 9 250 euros	4	10,32 €	5,37 €	13,75 €
de 9 251 à 10 500 euros	5	11,51 €	6,30 €	15,69 €
de 10 501 à 11 750 euros	6	12,54 €	7,26 €	17,34 €
de 11 751 à 13 000 euros	7	13,63 €	8,26 €	19,09 €
au-delà de 13 000 euros	8	14,44 €	8,91 €	20,33 €

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES - ECOLES MATERNELLE et ELEMENTAIRE DEMI-JOURNEE de 07h15 à 13h30 avec panier repas ou de 13h30 à 19h00 sans repas JOURNEE COMPLETE de 07h15 à 19h00 avec panier repas				
Quotient familial annuel	Tranches	Tarifs Matinée avec panier repas	Tarifs Après-midi sans repas	Tarifs Journée complète avec panier repas
jusqu'à 5 500 euros	1	3,55 €	2,46 €	5,10 €
de 5 501 à 6 750 euros	2	4,48 €	3,37 €	6,65 €
de 6 751 à 8 000 euros	3	5,41 €	4,32 €	8,17 €
de 8 001 à 9 250 euros	4	6,41 €	5,32 €	9,81 €
de 9 251 à 10 500 euros	5	7,34 €	6,25 €	11,34 €
de 10 501 à 11 750 euros	6	8,28 €	7,18 €	12,87 €
de 11 751 à 13 000 euros	7	9,27 €	8,17 €	14,51 €
au-delà de 13 000 euros	8	9,92 €	8,83 €	15,58 €

Le fonctionnement tarifaire du Local repose sur une cotisation annuelle (40€/an/enfant) favorisant un accès simple, lisible et équitable aux activités éducatives, d'animation et d'accompagnement proposées tout au long de l'année. Ce mode de financement garantit une égalité d'accès pour tous les jeunes, indépendamment de la fréquence de participation, tandis que la prise en charge partagée des sorties, limitée à 50 % du coût des activités, permet de maintenir une offre accessible aux familles..

Axes d'amélioration intégrés :

- Proposer des cycles thématiques et diversifiés (lecture, sport, sciences, arts, numérique).
- Impliquer les parents et associations locales dans l'élaboration et le suivi des activités.
- Mettre en place un suivi de participation et de satisfaction des enfants.

4. Partenaires du projet

Au niveau de la commune, le projet fera intervenir :

- La direction générale
- Le service Enfance-Jeunesse-Education
- Les accueils de loisirs
- La police municipale
- Les enseignants
- Les associations locales (sportives et culturelles)
- Les parents d'élèves et les élus de la commune

Autres partenaires : Éducation Nationale, SDJES, Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

5. Structure de pilotage du projet

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été confiée à un comité de pilotage pour rassembler les acteurs éducatifs, veiller au suivi et coordonner les actions multi-partenariales.

5.1 Composition du comité de pilotage

- M. le Maire
- Le/La Maire adjoint(e) aux affaires scolaires
- Élu(e)s désignés par M. le Maire
- Les directeurs(rices) des écoles
- Des représentants des parents d'élèves (1 par école)
- Les partenaires associatifs
- Des représentants des services municipaux (Direction générale, service enfance-jeunesse, service scolaire, ALSH)
- Les services de l'État (Éducation nationale, SDJES, CAF)
- Mme Danielle ABATI, IEN circonscription

Le comité est présidé par le Maire ou son représentant.

5.2 Modalités de suivi et d'évaluation

Un comité technique sera mis en place pour réaliser les travaux préparatoires et pourra inclure divers responsables et représentants.

Un bilan du PEDT sera effectué pour apporter les modifications nécessaires à l'amélioration du projet.

Le suivi du PEDT s'appuiera notamment sur :

- des réunions régulières des équipes ;
- des bilans pédagogiques ;
- des temps d'échanges avec les enfants ;
- des questionnaires de satisfaction auprès des familles et des enfants ;
- des observations réalisées par les équipes d'animation ;
- des échanges avec les partenaires éducatifs ;
- le suivi des fréquentations et des projets menés.

5.3 Indicateurs de suivi et d'évaluation des objectifs du PEDT 2026-2029

Afin de garantir la cohérence entre les objectifs du Projet Éducatif Territorial et les besoins identifiés lors de l'évaluation du PEDT 2022-2025, la commune met en place un dispositif de suivi permettant d'apprécier l'évolution des actions engagées et leur impact sur les enfants, les familles et les partenaires éducatifs.

Les indicateurs suivants feront l'objet d'un suivi régulier par les équipes éducatives et le comité de pilotage.

Développer l'autonomie des enfants

Objectif

Permettre aux enfants de devenir progressivement acteurs de leurs loisirs, de leurs apprentissages et de la vie collective.

Moyens mis en œuvre

- Mise en place de temps de concertation réguliers au sein des accueils de loisirs.
- Participation des enfants à la conception, à l'organisation et à l'évaluation des projets d'animation.
- Création de conseils d'enfants ou d'espaces d'expression adaptés à chaque tranche d'âge.
- Développement d'activités favorisant la prise de décision, l'initiative et la responsabilité.
- Attribution de responsabilités adaptées à l'âge des enfants dans la vie quotidienne des structures.
- Valorisation des réalisations des enfants par des expositions, présentations aux familles ou supports de communication municipaux.

Indicateurs de suivi

- Participation des enfants à la conception et à l'organisation des projets.
- Capacité des enfants à effectuer des choix de manière autonome.
- Prise d'initiatives observée dans les activités et la vie quotidienne.
- Implication des enfants dans les temps de concertation et d'expression.
- Nombre de projets co-construits avec les enfants.
- Participation des enfants aux instances d'expression.

Favoriser le vivre-ensemble

Objectif

Développer le respect mutuel, la coopération, la solidarité et la citoyenneté.

Moyens mis en œuvre

- Organisation régulière de forums de discussion et de temps de parole.
- Développement des jeux coopératifs et des projets collectifs.
- Mise en place progressive de dispositifs de médiation par les pairs.
- Participation des enfants à l'élaboration des règles de vie.
- Sensibilisation au respect des différences et à la lutte contre toutes les formes de discrimination.
- Développement d'actions intergénérationnelles et de projets favorisant l'ouverture aux autres.

Indicateurs de suivi

- Qualité du climat relationnel observé au sein des accueils.
- Participation des enfants aux projets collectifs.
- Développement des comportements d'entraide et de coopération.
- Capacité des enfants à gérer les conflits par le dialogue.
- Implication des enfants dans l'élaboration et le respect des règles de vie.
- Participation des enfants aux dispositifs de médiation.
- Utilisation du dialogue comme mode privilégié de résolution des conflits.

Sensibiliser les enfants au développement durable

Objectif

Accompagner les enfants dans la compréhension des enjeux environnementaux et l'adoption de comportements écoresponsables.

Moyens mis en œuvre

- Construction d'un parcours annuel de sensibilisation au développement durable.
- Mise en place d'ateliers de tri, recyclage, réduction des déchets et réemploi.
- Développement de projets liés à la biodiversité, aux économies d'énergie et à la préservation des ressources.
- Création ou développement de jardins pédagogiques.
- Participation à des événements locaux ou nationaux liés au développement durable.
- Renforcement des partenariats avec GPSEA, la SMITDUVM, le CME et les associations spécialisées.
- Implication des familles dans les actions menées.

Indicateurs de suivi

- Intégration des thématiques environnementales dans les projets pédagogiques.
- Participation des enfants aux actions de sensibilisation.
- Mise en œuvre de démarches écoresponsables au sein des structures.
- Développement de partenariats autour des enjeux environnementaux.
- Participation des familles aux actions proposées.
- Valorisation des projets réalisés par les enfants.

Favoriser l'inclusion et l'égalité d'accès

Objectif

Garantir la participation de tous les enfants aux activités proposées, quelles que soient leurs particularités ou leurs besoins.

Moyens mis en œuvre

- Adaptation systématique des activités aux besoins spécifiques des enfants.
- Développement des projets pédagogiques inclusifs.
- Renforcement de la formation des équipes à l'accueil des enfants à besoins particuliers.
- Mobilisation de personnels complémentaires lorsque nécessaire.
- Mise en œuvre d'outils de suivi individualisés.
- Développement des échanges avec les familles et les partenaires spécialisés.
- Maintien d'une politique tarifaire favorisant l'accessibilité de tous les publics.

Indicateurs de suivi

- Participation effective de tous les enfants aux activités.
- Adaptation des activités aux besoins particuliers observée par les équipes.
- Mise en œuvre des outils de suivi individualisé.
- Qualité des échanges avec les familles.
- Coopération avec les partenaires spécialisés.
- Développement des compétences des équipes en matière d'inclusion.

Améliorer la qualité éducative de la pause méridienne

Objectif

Faire de la pause méridienne un temps éducatif favorisant le bien-être, la récupération et l'épanouissement des enfants.

Moyens mis en œuvre

- Développement d'activités calmes et adaptées aux rythmes de l'enfant.
- Création et aménagement d'espaces de repos et de détente.
- Renforcement des temps de récupération pour les plus jeunes.
- Mise en place d'activités favorisant la relaxation, l'expression émotionnelle et le bien-être.
- Sensibilisation à l'équilibre alimentaire et aux bonnes pratiques nutritionnelles.
- Amélioration de l'articulation entre les différents temps de la pause méridienne.

Indicateurs de suivi

- Qualité des temps de repos et de récupération.
- Adaptation des activités aux rythmes des enfants.
- Climat serein durant les temps de repas.
- Qualité des temps de transition.
- Participation des enfants aux activités proposées.
- Satisfaction des enfants et des familles.

Renforcer la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

Objectif

Assurer une cohérence éducative entre les différents acteurs intervenant auprès de l'enfant.

Moyens mis en œuvre

- Organisation de temps de concertation réguliers entre les équipes éducatives.
- Développement de projets communs entre écoles, accueils de loisirs et partenaires locaux.
- Renforcement des échanges d'informations entre les différents acteurs éducatifs.
- Développement du Plan Mercredi en cohérence avec les projets d'école.
- Participation active des partenaires institutionnels et associatifs au suivi du PEDT.
- Mise en place d'outils de communication favorisant la lisibilité du parcours éducatif auprès des familles.

Indicateurs de suivi

- Qualité des échanges entre les équipes éducatives.
- Développement de projets communs entre écoles et accueils de loisirs.
- Cohérence entre projets d'école et projets pédagogiques.
- Participation des partenaires aux temps de concertation.
- Lisibilité du parcours éducatif pour les familles.
- Développement des actions favorisant la continuité éducative.

6. La pause méridienne

6.1 Organisation

Dans le cadre de la pause méridienne, la collectivité organise un accueil structuré articulant temps de restauration, de repos et d'activités, en tenant compte des besoins physiologiques et du rythme des enfants.

Pour les élèves des écoles élémentaires, deux services de restauration sont mis en place : de 11h30 à 12h30 puis de 12h30 à 13h20. Cette organisation repose sur une alternance entre un temps de repas et un temps d'activités, chacun d'une durée d'environ 50 à 60 minutes, incluant les temps de transition.

Les groupes sont répartis de manière équilibrée : les élèves de CP, CE1 et CE2 accèdent dans un premier temps au restaurant scolaire, tandis que les élèves de CE2, CM1 et CM2 participent aux activités. Une rotation des groupes est opérée aux alentours de 12h30 / 12h35.

Les activités proposées s'inscrivent dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs et visent à favoriser le développement de la créativité, de l'imaginaire et des compétences sociales des enfants. À ce titre, différents ateliers sont organisés (manuels, nature, culinaires, sportifs, d'expression théâtrale), permettant aux enfants de s'inscrire dans une dynamique participative et éducative. Ces temps contribuent à l'apprentissage du vivre-ensemble, au respect d'autrui et à la valorisation de la diversité.

Pour les enfants scolarisés en maternelle, une attention particulière est portée aux besoins de repos. Une sieste est proposée à partir de 12h30 aux enfants de petite section déjeunant au restaurant scolaire. Ce temps est respecté sans interruption. Les arrivées échelonnées entre 13h10 et 13h20 permettent un accompagnement progressif vers les salles de repos. Les réveils sont également échelonnés et suivis d'une prise en charge individualisée jusqu'au retour en classe.

L'ensemble des locaux utilisés est accessible aux enfants en situation de handicap. Les équipes d'animation veillent à l'adaptation des activités en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant. Des aménagements matériels et humains peuvent être mobilisés afin de garantir un accueil inclusif et sécurisé.

6.2 Modalités d'inscription

Les activités proposées durant la pause méridienne sont accessibles sans inscription préalable des familles.

Toutefois, pour les élèves de maternelle, un système de rotation par classe est instauré afin d'assurer une organisation adaptée et équitable.

Pour les élèves de l'élémentaire, une inscription quotidienne aux activités est mise en place chaque matin à l'arrivée des élèves, permettant d'organiser les groupes et d'assurer le bon déroulement des ateliers.

Les activités proposées sur le temps méridien sont intégrées au service d'accueil et ne donnent lieu à aucune facturation supplémentaire pour les familles.

6.3 Communication aux familles

La collectivité veille à assurer une information claire et régulière des familles concernant les modalités d'organisation et les services proposés dans le cadre de la pause méridienne.

Cette information est diffusée à travers différents supports institutionnels, notamment le bulletin municipal, le site internet de la Ville, le panneau interactif et le Portail Famille.

Des supports complémentaires (plaquettes, courriers,) sont également transmis aux familles, soit par voie postale, soit directement au sein des structures.

Enfin, la présence quotidienne des équipes d'animation aux abords des établissements lors des temps d'accueil favorise une communication de proximité et permet de répondre aux besoins d'information des familles.

En complément, une instance de concertation dédiée, la commission « pause méridienne », est mise en place. Elle est composée des Directeurs(trices) d'écoles, de représentants de parents d'élèves, d'élu(e)s municipaux (dont des élu(e)s du Conseil Municipal des Enfants) ainsi que d'agents communaux (Chefs de services / Directeurs(trices) ALSH/agents de restaurations), elle se réunit 1 à 2 fois par trimestre afin d'évaluer la qualité des repas (avec grille d'évaluation) d'observer le déroulement du repas au sein même du restaurant scolaire, d'évaluer les activités proposées durant cette période et d'échanger sur le temps périscolaire du midi. Un compte rendu est effectué à chaque réunion, envoyé à l'ensemble des participants et mis à disposition publiquement sur le site de la ville pour que chaque parent puisse le consulter. Cette commission constitue un espace de dialogue, de suivi et d'amélioration continue du fonctionnement du temps méridien.

Axes d'amélioration intégrés :

- Continuer à développer la communication et la transparence pour tous les parents.
- Assurer un accès équitable à l'information et aux activités.

7. Les vacances scolaires : objectifs et moyens

7.1 Développement de l'autonomie

- Objectifs : choix des activités, élaboration de jeux, manger seul et débarrasser.
- Moyens : inscription aux activités, sensibilisation aux jeux, participation au repas, organisation d'activités par les enfants.
- Critères d'évaluation : autonomie dans le choix des activités, force de proposition, autonomie sur le repas.

7.2 Favoriser le vivre-ensemble

- Objectifs : résoudre les conflits par dialogue, établir et respecter les règles de vie, communiquer et tenir compte des autres.
- Moyens : réunions forum, responsabilités par groupe, jeux de coopération, médiateurs de l'accueil.
- Critères : tenue des réunions, participation aux jeux de coopération, gestion des conflits par l'enfant.

7.3 Développement durable

- Objectifs : comprendre le développement durable, adopter des gestes écologiques.
- Moyens : malle de jeux éducatifs, sensibilisation aux gestes quotidiens, recyclage.
- Critères : connaissance du développement durable, tri des déchets, conscience environnementale.

7.4 Inclusion des enfants en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap reconnus ou en cours de reconnaissance, les enfants ayant des besoins particuliers sont accueillis dans les accueils de loisirs avec un encadrement spécifique lorsque la situation l'exige.

- La Direction Enfance-Jeunesse recrute un personnel supplémentaire pour assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap.
- La municipalité se fixe pour objectif de développer la formation des personnels sur la question de la connaissance du handicap pour permettre la mise en place d'activités accessibles pour les enfants.

Dans le cadre de nos accueils périscolaires et extrascolaires, une attention particulière est portée à l'accompagnement des enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), qu'il s'agisse de PAI médicaux ou de PAI alimentaires, afin de garantir la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans un cadre sécurisé, inclusif et bienveillant. Chaque situation fait l'objet d'un traitement individualisé et rigoureux, en lien direct avec le Centre Médico-Scolaire de Sucy-en-Brie, qui nous transmet, en collaboration avec les écoles, une copie du PAI validé par le médecin scolaire. Ces documents, signés par l'école, nous sont ensuite retournés pour mise en œuvre au sein de nos structures.

Sous réserve de la validation du PAI par le médecin scolaire et de la faisabilité organisationnelle, les équipes municipales mettent en œuvre les protocoles définis afin de garantir un accueil sécurisé et inclusif, y compris la prise en charge des PAI alimentaires avec accueil des enfants concernés dans le cadre des paniers repas, selon des modalités adaptées et avec une tarification spécifique prévue pour ces situations particulières. Afin de prévenir toute erreur et de sécuriser davantage la prise en charge, un traitement spécifique est intégré au sein de notre logiciel de réservation « Portail Famille », avec une notification associée à chaque enfant concerné. Ce dispositif permet à chaque animateur d'identifier immédiatement les besoins particuliers de l'enfant et d'adapter son accompagnement en conséquence. Cette organisation coordonnée, alliant protocoles formalisés, outils de suivi et vigilance des équipes, garantit un accueil individualisé, sécurisé et respectueux des besoins de chaque enfant, dans une logique d'inclusion et d'égalité d'accès au service.

7.5 Accompagnement pédagogique des équipes d'animation

Les accueils de loisirs font l'objet d'un suivi pédagogique régulier permettant d'évaluer la qualité des activités proposées, la participation des enfants, l'adéquation des projets pédagogiques aux objectifs éducatifs ainsi que la satisfaction des familles.

- Ce suivi s'appuie notamment sur :
- des réunions régulières des équipes d'animation permettant d'échanger sur le déroulement des journées, la vie collective et les besoins des enfants ;
- les bilans pédagogiques réalisés par les équipes ;
- l'analyse des fréquentations ;
- les observations de terrain ;
- les retours des enfants et des familles.

Les résultats de ces évaluations permettent d'ajuster les projets pédagogiques et d'améliorer en continu la qualité de l'accueil.

8. Le mercredi sous le signe du « plan mercredi »

8.1 Complémentarité et cohérence éducative

- Mise en cohérence des projets d'école et pédagogique des accueils.
- Objectifs : axes « goût des mathématiques », « numérique », « 30 min d'activités physiques ».
- Moyens : matériel informatique et numérique, espaces réservés.
- Collaboration enseignants/animateurs : rencontres hebdomadaires, suivi tout au long de l'année.

8.2 Accueil de tous les publics

- Inclusion des enfants en situation de handicap : encadrement spécifique, personnel supplémentaire, formation des personnels.
- Développement de la mixité sociale : projets inter-villes, rencontres intergénérationnelles, tarification selon quotient familial.
- Politique d'information aux familles : site internet, affichage stratégique, programmes d'activités, réseaux sociaux.

8.3 Mise en valeur des territoires

- Découverte du territoire, institutions, patrimoine naturel et culturel.
- Partenariats avec établissements culturels.
- Implication des habitants et familles dans les projets pédagogiques.

8.4 Développement d'activités éducatives de qualité

- Mise en place de mercredis thématiques (Sports, Culture, Sciences, Intergénérationnels) pour l'année scolaire 2026-2029.
- Chaque cycle ponctué d'un temps fort.
- Partenariat avec le tissu associatif local pour projets sportifs, culturels et scientifiques.
- Enrichissement de l'offre avec spécialistes et activités nouvelles

8.5 Journée type du mercredi

Elémentaires :

07h30 – 8h55 Accueil des enfants et des familles. Jeux libres.

9h30 : Rangement + rassemblement + présentation des activités

10h - 11h : Activités

11h : Rangement

11h30 – 11h45 : Rassemblement des groupes. Préparation au repas.

12h – 13h : Repas

13h – 14h : temps calme + activités calmes (sieste pour petits et moyens maternels en concertation avec les familles)

14h : Rangement + rassemblement + présentation des activités

14h15 – 15h15 : Activités

15h15 : Rangement + jeux libres

15h45 : Préparation au goûter

16h00 – 16h30 : Goûter

16h30 – 17h00 : Jeux libres

17h00 – 19h00 : Accueil des familles et jeux libres (vigilance des animateurs)

(A préciser que ce fonctionnement est identique en maternelle et élémentaire, seule la sieste remplace le temps calme pour les Petits et Moyen maternels)

Le Local (adolescents 11 – 15 ans) :

La journée type du mercredi s'organise autour d'un accueil de loisirs proposé de 13h30 à 18h30, dans un cadre éducatif, ludique et convivial. L'après-midi débute par un accueil libre, favorisant une arrivée échelonnée et un temps d'échange entre enfants, jeunes et animateurs.

Tout au long de l'après-midi, des activités culturelles, sportives, artistiques, créatives, éducatives et de sensibilisation sont proposées afin de répondre aux besoins de découverte, d'expression et d'épanouissement des publics accueillis. Cette programmation est régulièrement enrichie par des sorties sur des structures ludiques et pédagogiques, permettant l'ouverture sur l'extérieur et la diversification des expériences.

L'accueil des adolescents de 11 à 15 ans s'inscrit dans cette dynamique, avec des propositions adaptées à leurs attentes : projets collectifs, activités spécifiques, sorties, temps d'échange et actions favorisant l'autonomie, la responsabilisation et la participation des jeunes.

8.6 Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

Activités périscolaires :

Activités	Fréquentation
Activités municipales / Accueils	
Accueil du matin maternel (7h15-8h10) et élémentaire (7h15 / 8h20)	40 max pour la maternelle 39 max pour les élémentaires
Restauration scolaire maternelle (11h20/13h10) et élémentaire (11h30/13h20)	120 max pour la maternelle 205 max pour les élémentaires
Accueil du soir en maternelle (16h20/19h00) Accueil du soir en élémentaire (18h00/19h00)	40 max pour la maternelle 39 max pour les élémentaires
Le Local Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 17h – 19h	20 adolescents max
Mercredis	
Accueil de loisirs à partir de 7h15 jusqu'à 19h00	60 max maternelles 70 max élémentaires
Le Local 13h30 – 18h30	70 adolescents max

Activités extrascolaires :

Activités	Fréquentation
Vacances scolaires	

Accueil de loisirs à partir de 8h00 jusqu'à 18h30	60 max maternelle 70 max élémentaire
Le Local Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 14h – 18h30	70 adolescents max

9. Evolution de l'accueil du public Adolescent

Dans un contexte de renouvellement municipal et d'évolution des orientations politiques en matière de jeunesse, la collectivité souhaite engager une réflexion sur l'adaptation de l'offre éducative à destination des adolescents de plus de 15 ans.

À ce jour, les contours précis de cette politique restent à définir. Toutefois, plusieurs axes de développement peuvent être envisagés afin de répondre aux besoins spécifiques de ce public, en cohérence avec les enjeux éducatifs, sociaux et territoriaux.

9.1 Diversification des formes d'accueil

L'évolution des attentes des jeunes de plus de 15 ans invite à repenser les modalités traditionnelles d'accueil. Des formats plus souples pourraient être développés, tels que :

- des accueils en soirée ou sur des temps adaptés aux rythmes des adolescents ;
- des projets à engagement volontaire (ateliers, actions citoyennes, projets culturels ou sportifs) ;
- des espaces favorisant l'autonomie et l'initiative des jeunes.

9.2 Réflexion sur les lieux d'accueil

En l'absence de visibilité à ce stade sur les équipements dédiés, plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- optimisation et adaptation des locaux existants ;
- développement de partenariats avec des structures du territoire (associations, équipements culturels et sportifs) ;
- réflexion à moyen terme sur la création d'un espace dédié à la jeunesse.

9.3 Développement de projets éducatifs spécifiques

Une attention particulière pourra être portée à la mise en œuvre de projets répondant aux besoins d'expérimentation et de mobilité des adolescents, notamment :

- l'organisation de courts séjours ou mini-camps, en prolongement des actions déjà menées auprès des 11-15 ans ;
- des projets favorisant l'ouverture culturelle, l'engagement citoyen et la responsabilisation des jeunes.

9.4 Construction d'une offre co-construite avec les jeunes

La réussite de cette évolution reposera sur l'implication directe des adolescents dans la définition des actions proposées. Des espaces de concertation et d'expression pourront être développés afin de favoriser leur participation active.

9.5. Une démarche évolutive et adaptable

Compte tenu des orientations à venir de la nouvelle mandature, ces perspectives ont vocation à être précisées et ajustées. Elles constituent une base de travail permettant d'engager une dynamique progressive en faveur de la jeunesse. Ces orientations traduisent la volonté de la collectivité d'accompagner les adolescents vers plus d'autonomie, tout en renforçant la cohérence du parcours éducatif sur le territoire.

A Noiseau,
le 14 avril 2026

Le Maire,
Christophe MILOT